

COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Cécile FALIÈS, Magali REGHEZZA-ZITT

Coefficient : 3 ; **Durée** : 6 heures

Liste des ouvrages autorisés : aucun

Sujet : Habiter une île

220 candidats ont présenté l'épreuve de géographie en option à l'écrit et 216 copies ont été rendues. Le nombre de candidat est en augmentation et le jury s'en réjouit. Les notes attribuées s'étalent de 2 à 20 et 117 copies atteignent ou dépassent la moyenne. 54 copies reçoivent une note égale ou supérieure à 14.

La qualité des devoirs de cette année est globalement inférieure à celle de l'année précédente. Non pas que les candidats aient été moins bien préparés ou aient moins travaillé : bien au contraire, nous avons pu une nouvelle fois apprécier l'effort réalisé pour apprendre le cours et lire des articles. L'implication des candidats dans la préparation a été considérable et transparait nettement dans les copies. En revanche, il est manifeste qu'une majorité de candidats ne s'est pas pliée à l'exercice. Quelle ne fut pas notre surprise de constater que sur les 216 copies corrigées, à peine la moitié traitait effectivement le sujet sur tout ou partie du devoir. Seules les copies recevant 14 ou plus ont traité le sujet de bout en bout.

Le libellé proposé a été par conséquent très discriminant : des copies très complètes et très documentées, bien écrites, ont reçu une note inférieure à la moyenne car elles étaient tout simplement hors sujet. Ce n'est donc ni le sérieux des candidats ni la qualité des préparations qui est en cause, mais la capacité à répondre à un exercice précis.

Nous avons systématiquement rappelé dans les rapports précédents et les textes de cadrage que la dissertation de géographie consiste avant tout chose en une **démonstration problématisée, dans laquelle le candidat doit proposer une réflexion personnelle, en réponse au sujet.**

Nous l'avons déjà écrit et nous le répétons ici : nous ne jugeons pas la capacité du candidat à apprendre un cours ou encore son érudition ; nous évaluons le résultat d'une réflexion personnelle, originale, et apprécions la qualité d'un argumentaire qui, s'il doit bien évidemment s'appuyer sur des connaissances, ne peut se limiter à la récitation d'un cours, d'un article ou d'un manuel. **Il ne s'agit donc pas de tout dire, mais de sélectionner parmi ses connaissances les éléments utiles à une démonstration. Il ne s'agit pas de répéter que l'on a appris par cœur, mais de montrer que l'on sait raisonner et s'approprier des connaissances pour les mettre au service d'une réflexion personnelle.**

Dans ce cadre, l'analyse des termes du sujet est une étape trop souvent négligée par les candidats. Près d'une copie sur trois n'utilise pas le terme « habiter », en dehors de l'introduction et de la conclusion. « Habiter » n'est d'ailleurs défini que dans la moitié des copies, et la plupart du temps, la définition est indigente alors que les introductions enchaînent sur une demi-page, quand ce n'est pas une page entière, différentes définitions de l'île, de l'insularité et de l'îlénité, sans d'ailleurs que ces définitions ne débouchent sur une problématique ou ne soient d'une quelconque façon rattachées au sujet. Moins d'un tiers des copies évoque la question des habitants (même pour nous livrer une longue et fastidieuse

géographie de la population et du peuplement insulaire), moins d'une copie sur dix parle de « pratiques », de « vie quotidienne », de « mode de vie », d' « espace de vie », d' « espace vécu », d' « espace perçu ». Seules quelques dissertations évoquent la question de l'habitat, permanent ou temporaire. Très rares sont les copies à évoquer des questions de géographie de la santé. Certains candidats ont même jugé bon de transformer un sujet qui ne leur convenait pas : ainsi, « habiter une île » est devenu « habiter dans une île » ou « habiter sur une île », puis « vivre dans (ou sur) une île », voire s'approprier une île ou aménager une île au motif qu'habiter c'était s'approprier ou qu'habiter, c'était aménager.

Plusieurs candidats ont essayé de rattacher leur propos à la question de l'habiter, en usant et abusant de l'anaphore, « habiter dans une île, c'est ». Le devoir était alors construit sur un lien au sujet aussi artificiel que rhétorique, et ce alors même que ces copies montraient une maîtrise relativement aboutie de la méthode de la dissertation, des qualités rédactionnelles indéniable et une bonne compréhension du programme. Ainsi, dans plus de deux copies sur trois, nous avons pu lire qu'habiter une île, c'est être soumis aux contraintes (les candidats prenant toujours la peine d'ajouter, sans y voir la moindre contradiction, qu'il fallait se garder de tout déterminisme). Mais au lieu d'étudier ce thème du point de vue de l'habiter (par exemple, qu'est-ce qui dans les pratiques, les représentations, l'habitat, constitue une adaptation aux « contraintes » de l'insularité ?), le candidat se lançait systématiquement dans une liste des différents types de contraintes de l'insularité (toujours au nombre de trois cependant, ce qui conduisait à des plans parfois étranges).

Nous rappellerons donc que la force argumentative d'un devoir, sa cohérence, son dynamisme dépendent de la solidité de la problématique, problématique qui découle nécessairement de l'analyse du sujet. La juxtaposition des définitions en introduction ne saurait se substituer à cette analyse, pas plus que la reprise du libellé, assortie d'un point d'interrogation, ou l'avalanche de questions ne sauraient constituer une problématique.

Tout à la joie de pouvoir montrer leurs connaissances, les candidats ont fait preuve d'une étonnante prolixité, alors que la brièveté et la concision auraient pu leur permettre de recentrer leur propos. Le jury a dû parcourir des copies oscillant entre quinze et trente pages de restitution d'un cours général sur l'insularité, sans que les candidats ne prennent la peine de personnaliser leurs discours. Ainsi, nous avons pu retrouver à l'identique les mêmes exemples, dans le même ordre, avec le même plan, les mêmes transitions, voire les mêmes morceaux de cours ou d'articles appris par cœur et recasés tels quels dans le corps du développement. Nous avons par exemple pu lire (et relire) de long passages sur la biodiversité insulaire (nous notons ici une inquiétante obsession des chats, « destructeurs des populations de dodos » et une attendrissante sollicitude vis-à-vis des grenouilles) et les « TPN », héritages probable des programmes des années précédentes, sans comprendre le rapport à l'habiter. Nous avons pu constater l'engouement des candidats pour les risques naturels et/ou environnementaux, notamment les séismes et les typhons, qui sont au passage des aléas puisqu'ils ne sont jamais pensés en rapport avec la société, et qui n'affectent pas que les îles : à cet égard, l'exemple du tsunami de 2004, qui a dévasté les littoraux de l'Océan indien, était particulièrement mal choisi puisqu'il a frappé tous les littoraux, y compris les littoraux non insulaires. Nous avons également eu droit à de longues digressions sur la « géohistoire » du peuplement depuis « la » glaciation jusqu'à nos jours : nous en profitons pour rappeler que la géohistoire ne consiste pas à raconter chronologiquement l'histoire d'un processus dans le cadre d'une dissertation de géographie. Nous avons aussi pu lire des catalogues, se voulant exhaustifs, de toutes les activités présentes sur les îles, en suivant le bon vieux triptyque agriculture (essentiellement de la banane), industrie (essentiellement absente), services (l'île réservoir de fonctionnaires). Enfin, plusieurs copies ont visiblement tenté d'adapter un cours ou un corrigé, « habiter une île » se transformant soudain en « habiter une ville », ce qui a

plongé le jury dans une grande perplexité – du moins la première fois puisque la chose s’est répétée à plusieurs reprises.

Beaucoup de candidats ont sombré dans les clichés et les caricatures qu’ils prétendaient dénoncer. Le jury a été profondément scandalisé par certains devoirs qui, sans doute du fait d’une rédaction maladroite, ont émis des jugements de valeurs et des assertions au caractère franchement douteux. Ainsi, dans un nombre non négligeable de dissertations, l’insulaire/îlien est soit un avatar du bon sauvage (le « flegme insulaire », le « rythme lent »), vivant d’« assistanat » et évoluant dans une situation structurelle de « retard » et d’« archaïsme », soit un irrédentiste sauvage, qui se partage entre son amour de l’île et sa détestation du métropolitain. L’autochtone, qui ne vit certes plus en autarcie (mot dont l’orthographe a été particulièrement massacrée), conserve cependant, chevillé au corps, le respect des « traditions ancestrales » et s’adonne à une intense consommation de poisson. Ceci le distingue du continental, « qui ne peut d’ailleurs s’installer durablement dans une île » alors que l’insulaire ne rêve que de fuir son cauchemardesque paradis. Nous avons aussi été abreuvés de référence à cet atavisme insulaire qui condamnerait ces populations « arriérées » à l’anti-monde « illicite » des mafias se livrant aux trafics en tout genre (avec néanmoins une prédilection pour les drogues et la prostitution), populations heureusement sauvées par la connexion aux « NTIC » mais toujours menacées par les hordes de touristes « au regard pudique » qui « dénaturent », « défigurent », polluent et menacent les locaux par leur abus d’alcool et leur absorption débridée d’eau potable. De telles divagations ne sont pas acceptables dans des copies de khâgne et ont été très sévèrement sanctionnées.

Il faut aussi souligner que si la plupart des copies s’expriment dans une langue correcte, souvent élégante, un nombre assez inquiétant de devoirs affiche une syntaxe et une orthographe pour le moins saugrenue. Plusieurs copies sont illisibles et contraignent à des efforts de décryptage qui se ressentent fortement dans la note finale. Certains écrits souffrent d’une présentation négligée (pour ne pas dire plus, parfois), qui heurte la bienveillance naturelle du correcteur. Le respect élémentaire du lecteur suppose de lui soumettre un texte propre, sinon soigné, où le nombre de ratures est limité au strict nécessaire, où la lecture n’est pas rendu impossible par la taille microscopique des caractères, la calligraphie ampoulée ou le jeu de piste constitué par les multiples renvois et autres astérisques.

Enfin, le jury ne se contente plus de regretter la qualité des productions graphiques. Moins d’une copie sur cinq a proposé un croquis ou une carte digne de ce nom. Une copie sur dix ne présente aucune production graphique, et dans l’écrasante majorité des compositions, nous avons dû déchiffrer des schémas minuscules, muets, sans légende organisée. Nous avons donc systématiquement retiré un point (et ajouté un point dans le cas contraire) lorsque les productions graphiques étaient en deçà des exigences minimales envers un candidat de L2. À l’inverse, la multiplication des croquis ne peut en rien se substituer à la démonstration. Certains candidats ont cru judicieux de juxtaposer les croquis (ou ce qui en tenait lieu), sans lien manifeste avec le sujet ou leur problématique. Nous en profitons pour rappeler que le croquis sert à appuyer la démonstration et doit donc être en rapport avec celle-ci : nous avons ainsi retrouvé à de multiples reprises (généralement en format timbre-poste), le chorème de l’île à sucre, sans que ce modèle ne soit relié ni au devoir, ni à la singularité des cas locaux.

Pour la session prochaine, nous indiquons que **toute copie, aussi excellente soit-elle, ne pourra ni atteindre la barre d’admissibilité (soit environ 14/20), ni même la moyenne, si elle ne contient pas au moins une production graphique correspondant aux critères suivants** : un croquis occupant une pleine page avec une légende organisée selon un plan, qui ne soit pas muet, comportant un titre et une échelle en lien avec la démonstration. Nous

insistons fortement sur ce point et demandons instamment aux candidats et à leurs enseignants d'organiser leur préparation en conséquence.

Ce long préambule posé, nous avons eu le plaisir de lire d'excellentes copies qui ont su allier une problématique solide, des exemples très précis et variés, utilisés au service d'un argumentaire rigoureux, une grande finesse d'analyse, de solides qualités de rédaction, des productions graphiques tout à fait pertinentes et soignées. Ces copies, qui ne confondaient pas la longueur et la densité du propos, ont su sélectionner les informations nécessaires à la conduite de la démonstration. Ces devoirs ont articulé de façon magistrale les aspects théoriques et les études de cas concrètes, les meilleurs appuyant plus des deux tiers de leur réflexion sur des exemples précis, tirés d'articles récents, mais aussi sur des expériences personnelles (voyages, lectures, films) utilisées à bon escient.

Il est intéressant de constater que parmi les meilleurs devoirs, les problématiques sont très diverses. La démonstration la plus classique reposait sur la thèse d'une singularité des modes de vie et de l'habiter, comme adaptation à la spécificité insulaire. Cette singularité est affaiblie par la perte du caractère insulaire de l'île, à cause notamment de la mondialisation. Les candidats décrivaient alors les modifications des pratiques, des modes de vie, des représentations, des identités, consécutives à l'intégration des îles au système-monde, ce qui les conduisait dans une dernière partie à distinguer plusieurs modes d'habiter en fonction du degré d'insularité. *A contrario*, certaines copies ont pris le parti de commencer par affirmer qu'il n'y avait pas de spécificités de l'habiter insulaire, si l'on entendait par « insulaire » le fait d'habiter dans une île et que tout était une question de degré d'insularité (à ce titre une comparaison entre l'île de Ré et la Guyane, puis entre les îles de l'archipel japonais fut remarquable) et de sentiment d'appartenance. Le propos était ensuite nuancé à partir de la distinction entre insularité et îléité.

Une copie très originale s'est appuyée sur un article de J. Bonnemaïson pour construire son argumentaire. Le candidat a choisi de commencer par s'interroger pour savoir qui habite l'île et où, en insistant sur la diversité de l'habiter, avec de très bons passages sur l'habitat ; il a ensuite expliqué cette diversité à partir des caractéristiques de l'insularité, en décrivant précisément les pratiques quotidiennes des îliens ; il a enfin remis partiellement en question le modèle proposé à partir de la notion d'îléité. Un autre candidat a préféré partir de la définition de M. Stock pour décliner les différentes facettes de l'habiter, en insistant d'abord sur le mode de vie insulaire à l'échelle collective, pour ensuite s'attarder sur les pratiques individuelles en lien avec les représentations et la construction des identités, et en venir à la remise en question des spécificités de l'habiter insulaire par rapport au continent, en s'appuyant de façon très personnelle sur les travaux de F. Taglioni.

Nous saluons enfin les efforts consentis par les candidats pour se familiariser avec des sources universitaires. Nous avons eu le plaisir de lire d'excellents passages réalisés à partir des travaux de F. Péron, avec en particulier une remarquable analyse construite autour d'une étude de cas sur les Île du Ponant. Beaucoup de candidats se sont fondés sur les articles de N. Bernadine-Tahir sur Zanzibar, les textes de P. Pelletier sur le Japon ou sur ceux de J.-C. Gay. Ces candidats font preuve d'une solide culture géographique avec des lectures qui ont été parfaitement appropriées.

Pour conclure, le jury exprime sa satisfaction à lire des copies qui ont montré un réel enthousiasme pour la question au programme, de nombreux candidats ayant visiblement pris un réel plaisir à explorer la géographie de ces territoires insulaires. Nous remercions ici tous les préparateurs pour leur investissement.